

« Parce que l'urgence ne s'improvise pas... »

Prévention et Secours Civique – Niveau 1 (PSC1)

Au cours de la formation, votre parcours sera guidé par un moniteur des Premiers Secours qui sera votre interlocuteur du début à la fin de votre formation.



Contenu : 8 modules

- | | |
|----------------------------------|--|
| 1- La protection | 5- La victime est inconsciente |
| 2- L'alerte | 6- La victime ne respire plus - défibrillation |
| 3- La victime s'étouffe | 7- La victime se plaint d'un malaise |
| 4- La victime saigne abondamment | 8- La victime se plaint après un traumatisme |

Durée : 10 heures environ

Nombre de participants : 10 maxi pour un moniteur – 5 mini

Méthode pédagogique essentiellement pratique, le moniteur montre les gestes à réaliser et apporte au fur et à mesure les explications nécessaires à la compréhension du stagiaire. Il vérifie ensuite l'acquisition du geste.

Evaluation : à l'issue de chaque module à l'aide d'une grille de contrôle, le moniteur met le participant en situation d'accident simulé. Pas d'examen.

Une seule obligation : présence à tous les cours.

Validation : Délivrance de l'attestation de formation au PSC1 par le Comité départemental de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme.



Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Le SST est la seule formation reconnue en milieu professionnel.
Elle donne lieu à une équivalence avec le PSC1.

Contenu : *Idem* PSC1 + 1 module supplémentaire
- risques spécifiques liés à l'emploi dans l'entreprise et prévention

Durée : 12 heures

Nombre de participants : *Idem* PSC1 – jusqu'à 14 personnes

Evaluation : *Idem* PSC1

Validation : Délivrance du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail par la CRAM

+ Formation continue : obligatoire pour maintenir un niveau de performance et être informé sur les nouvelles techniques de sécurité et de secourisme

- Durée : 4 heures minimum pour 10 personnes
- Premier recyclage dans les 12 mois qui suivent la formation initiale
- Après le premier recyclage, périodicité des suivants fixée à 24 mois minimum.

